



Mont
Saint
Aignan

AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION POUR INSTALLATION D'ENSEIGNE

déposée le : 23/02/2026

par : TRIANGLE INTERIM

demeurant à : 11 avenue de l'Ados

95800 CERGY

représenté par : Madame LOUETTE Caroline

pour : remplacement d'enseignes TRIANGLE INTERIM

sur un terrain sis : 43 rue Raymond Aron à Mont-Saint-Aignan

CADRE 2 : AUTORISATION POUR

INSTALLATION D'ENSEIGNE

AP 076 451 26 0002

2026.333

LE MAIRE

Vu la loi n°217 du 12 Avril 1943 relative à la publicité par panneaux réclame, par affiches et aux enseignes, notamment le chapitre 2 ;

Vu la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes ;

Vu l'approbation du Règlement Local de Publicité Intercommunal en date du 15 avril 2024 ;

Vu le règlement de la zone ZE2b ;

Vu la demande produite pour le remplacement d'enseignes (cadre 1),

ARRÊTE

Article 1 : le remplacement d'enseignes est autorisé pour le projet décrit dans la demande.

Article 2 : les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3 : madame la directrice générale des services et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



fait à Mont-Saint-Aignan, le 13/03/2026
pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP

adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine